



Institut du Sahel

Département Etudes et Recherches sur le Intrants Agricoles et Règlements
(DRIAR)

Secrétariat Permanent CSP

Atelier continental sur l'harmonisation des régulations sur les pesticides en Afrique

PRESENTATION DU COMITE SAHELIEN DES PESTICIDES (CSP)

Le Caire, du 17 au 19 avril 2016

www.cilss.bf ■ Un autre Sahel est possible !





Introduction

- Les pesticides: Produits dont l'usage tient à leur capacité à maîtriser des organismes vivants jugés nuisibles pour l'homme et/ou ses productions à cause de leurs toxicités plus ou moins spécifiques.
- Ce sont des produits chimiques dangereux pour l'homme, les animaux et l'environnement à divers échelons.
- Ce sont des produits marchands avec d'importants enjeux économiques et financiers.
- Leur mise à la consommation devrait toujours être précédée d'une évaluation préalable.





Introduction

Un autre Sahel est possible !

www.cilss.bf

- Cette évaluation permet à l'autorité compétente dans un pays ou une communauté de pays, de prendre la décision autorisant, restreignant ou interdisant leur utilisation. C'est l'homologation.
- L' homologation est le point de départ du processus de gestion rationnelle des pesticides qui se poursuit par des contrôles (monitoring) et la recherche.
- Elle est un outil très important de gestion des pesticides qui repose avant tout sur un cadre législatif et réglementaire cohérent.
- Elle nécessite des ressources humaines compétentes et de moyens matériels et financiers pour sa mise en œuvre convenable.





- Comment se fait la gestion des pesticides dans les Etats membres du CILSS?



- Leçons tirés de la mise en œuvre des projets sous régionaux réalisés contre les ennemis des cultures dans le Sahel: 1977 à 1990.
- Adoption en 1992 de la Réglementation sur l'homologation des pesticides par les Etats membres du CILSS
- Mettre en commun les expertises nationales et les moyens financiers pour une meilleure évaluation des demandes d'homologation des pesticides pour:
 - Autoriser des pesticides moins nocifs pour l'environnement sahélien
 - Minimiser la circulation anarchique des pesticides dans les États



I. Organisation de la gestion des pesticides dans les pays du CILSS

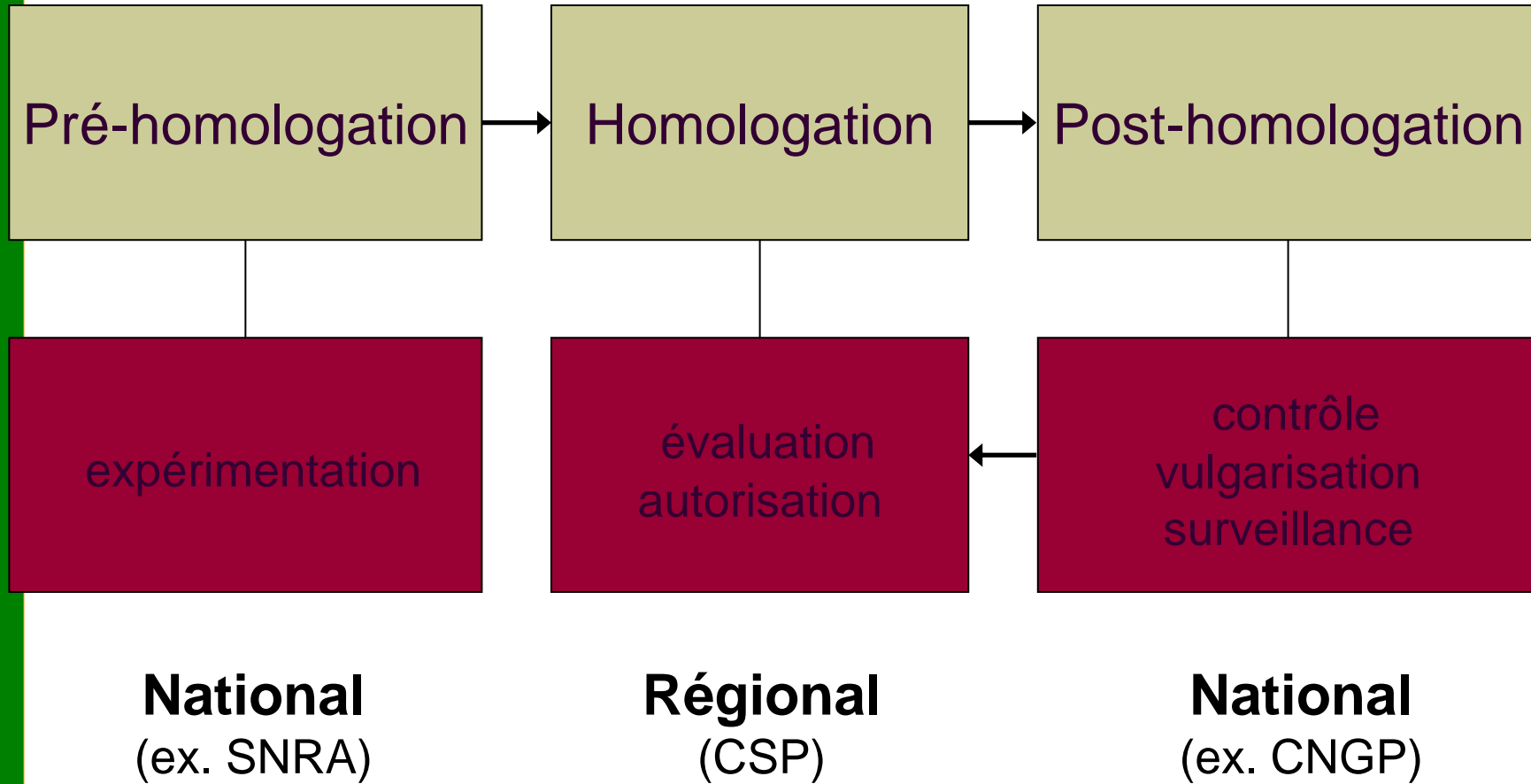




Mise en œuvre de la réglementation commune du CILSS

Un autre Sahel est possible !

www.cilss.bf





www.cilss.bf ■ Un autre Sahel est possible !

II. Présentation du CSP





Qu'est ce que le CSP

- **Le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) est une structure spécialisée du CILSS créée en 1992, pour exécuter la réglementation commune aux Etats membres du CILSS sur l'homologation des pesticides (Art. 6.1 RC)**
- Il est placé sous la tutelle institutionnelle de l'Institut du Sahel
- Il y est logé dans le département Etudes et Recherches sur les Intrants Agricoles et Réglementations (DRIAR).





Pesticide 1/2

- Toute substance ou association de substances qui est destinée à :
- repousser, maîtriser ou contrôler les organismes nuisibles, y compris les vecteurs des maladies humaines ou animales et les espèces indésirables des plantes ou d'animaux causant des dommages ou se montrant autrement nuisibles durant la production, la transformation, le stockage, le transport ou la commercialisation des denrées alimentaires, des produits agricoles, du bois et des produits ligneux, ou des aliments pour animaux ;





Pesticide 2/2

- être administrée aux animaux pour combattre les insectes, les arachnides et les autres ectoparasites ;
- être utilisée comme régulateur de croissance des plantes, défoliants, agents de dessiccation, agents d'éclaircissage des fruits ou pour empêcher la chute prématurée des fruits.



www.cilss.bf ■ Un autre Sahel est possible !

II. Organisation du CSP





Comité d'experts

Composition du Comité

1. Membres ordinaires (25)

- Deux experts par pays membre du CILSS (18)
- Trois experts en toxicologie / écotoxicologie (3)
- Un secrétaire permanent (1)
- Autres (3)

2. Membres associés (3)

- Le Directeur Technique de l'OCLALAV
- Un Représentant du CPI/UA
- Un Représentant du Centre AGRHYMET

3. Observateurs (4)

- La FAO
- L'OMS
- Un Représentant du Comité d'homologation de la zone humide
- Un Représentant de la CEDEAO





Secrétariat Permanent

- 1 Secrétaire Permanent ;
- 1 Secrétaire Scientifique ;
- 1 Secrétaire ;
- 1 assistante





www.cilss.bf ■ Un autre Sahel est possible !

IV. Fonctionnement du CSP





- **Évaluation des dossiers de demandes d'homologation des pesticides: 2 sessions d'évaluation par an (Mai et Novembre)**
- **Élaboration de directives pour l'ensemble des États membres du CILSS (Toxicovigilance, CNGP, Inspection et contrôle des pesticides...)**
- **Information, Formation, Sensibilisation sur la gestion sécuritaire des pesticides**



Décisions du CSP

- **Autorisation Provisoire de Vente (APV):** Après 1^{ère} soumission d'un nouveau dossier. Valable 3 ans et renouvelable une fois
- **Homologation :** Après APV, valable 5 ans renouvelable
- **Maintien en étude:** Données manquantes...
(complément d'informations à fournir pour examen)
- **Refus d'homologation:** Dossiers ne remplissant pas les conditions d'homologation du CILSS (Voir RC)





Conditions pour l'homologation au CILSS

- Non nocif pour l'homme et la faune non cible dans les conditions normales d'utilisation
- Suffisamment efficace vis-à-vis de l'organisme nuisible visé
- Pas d'influence inacceptable sur l'environnement
- Existence de méthodes de détermination des composants, des impuretés et des résidus du pesticide





Substances actives de formulations interdites par le CSP

- Acetochlore
- Carbofuran
- Carbosulfan
- Endosulfan
- Fipronil
- Hexazinone
- Metamidophos
- Monocrotophos
- Paraquat
- Triazophos





www.cilss.bf ■ Un autre Sahel est possible !

Perspectives





Harmonisation des règles sur l'homologation des pesticides dans au Sahel et en Afrique de l'Ouest

- Extension à l'Afrique de l'Ouest de l'expérience du CSP en matière de réglementation des pesticides:
 - La création d'un organe régional d'homologation des pesticides: le Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP)
 - ✓ L'institution des instruments régionaux de gestion des pesticides
 - ✓ L'obligation d'homologation des pesticides





III. Présentations des dossiers de demande d'homologation du CSP





Types de dossiers

- 3 Types de dossiers d'homologation au CSP:
 - Dossier d'homologation des pesticides chimiques à usage agricole,
 - Dossier d'homologation des pesticides chimiques utilisés en santé publique,
 - Dossier d'homologation des biopesticides micro-organismes
- un 4^{ème} dossier en vue: Dossier d'homologation des substances biochimiques





Conclusion

- Le Système d'homologation du CILSS à travers le CSP est fonctionnel depuis 1994;
- Malgré les progrès dans l'homologation, beaucoup reste à faire au niveau post homologation pour une gestion sécuritaire efficace des pesticides dans la région;
- De nos jours des dispositions prises au niveau régional permettent l'extension de son expérience à toute l'Afrique de l'Ouest;
- Une volonté technique et politique affichée sont nécessaires pour que cela soit une réalité





Recommandations

- Renforcer les structures chargées du contrôle, de la vulgarisation de l'utilisation des pesticides;
- Assurer la mise en œuvre du suivi sanitaire et environnemental de l'application des pesticides;





Un autre Sahel est possible !

www.cilss.bf

Pesticides d'accord Santé et environnement d'abord



Merci de votre attention





Comité d'experts

- **Organisé en 2 sous comités pour l'examen des demandes**
 - ✓ **Sous-comité 1 ou Sous Comité efficacité biologique**
 - ✓ **Sous-comité 2 ou Sous Comité toxicologique / écotoxicologie**





www.cilss.bf ■ Un autre Sahel est possible !

Contenu des dossiers





Un autre Sahel est possible !

www.cilss.bf

Dossiers Pesticides chimiques et substances biochimiques

1. demande d'homologation du produit formulé dûment remplie, datée et signée par le demandeur ;
2. résumé de l'ensemble des dossiers présentés ;
3. dossier physico-chimique ;
4. dossier efficacité biologique ;
5. dossier analytique ;





Un autre Sahel est possible !

www.cilss.bf

Dossiers Pesticides chimiques et substances biochimiques

6. dossier toxicologique ;
7. dossier environnemental;
8. dossier résidus ;
9. dossier emballage et étiquette ;
10. attestation ou un certificat d'homologation du produit dans le pays d'origine si disponible ;





Dossiers Pesticides chimiques et substances biochimiques

11. échantillons pour analyses (matière active pure, de qualité technique, étalons pour l'analyse des métabolites caractéristiques et des autres composants compris dans les résidus et, si possible des échantillons des substances de référence des impuretés contenues dans le produit formulé;
12. un échantillon du produit formulé (à la demande du Comité Sahélien des Pesticides).



Dossiers biopesticides

1. Demande d'homologation du produit formulé dûment remplie, datée et signée par le demandeur ;
2. Résumé de l'ensemble des dossiers présentés;
3. Dossier Identité et propriétés biologiques et physico-chimiques ;
4. Dossier Efficacité biologique ;
5. Dossier Identification et analyse ;





Dossiers biopesticides

6. dossier Toxicologique ;
7. dossier Environnemental ;
8. dossier Résidus ;
9. dossier Emballage et étiquette.
10. une attestation ou un certificat d'homologation du produit dans le pays d'origine si disponible ;





Dossiers biopesticides

11. Echantillon de l'agent ou des agents biologiques (à la demande du Comité Sahélien des Pesticides) ;
12. Echantillon du produit formulé (à la demande du Comité Sahélien des Pesticides).





Contenu des dossiers

- Dossier fourni en deux exemplaires et rédigé en langue française (ou à défaut en langue anglaise),
- Echantillons référés envoyés à la demande spécifique du Comité Sahélien,
- Lorsque le fabricant du produit formulé n'est pas le fabricant de la matière active, une lettre d'accord originale de ce dernier doit être jointe au dossier. Elle mentionnera l'accord du fabricant de la matière active de faire référence aux données présentées par le demandeur.

